

bpost

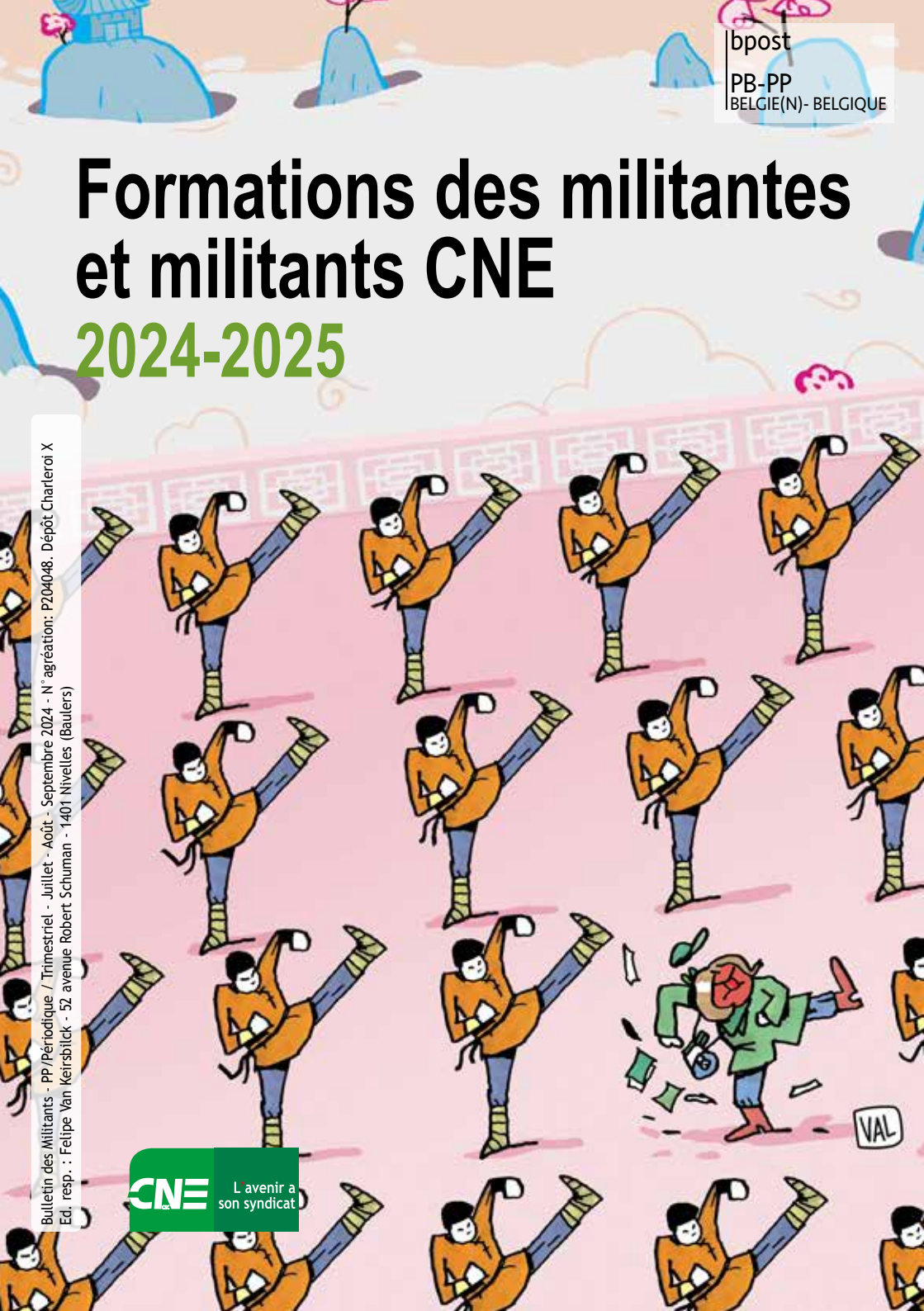
PB-PP  
BELGIE(N)- BELGIQUE

# Formations des militantes et militants CNE 2024-2025

Bulletin des Militants - PP/Périodique / Trimestriel - Juillet - Août - Septembre 2024 - N° agrégation: P204048. Dépôt: Charleroi X  
Ed. resp. : Felipe Van Keirsbilck - 52, avenue Robert Schuman - 1401 Nivelles (Baulers)

**CNE**

L'avenir a  
son syndicat



# Table des matières

Edito . . . . .	4
Mode d'emploi . . . . .	6
<b>Formations pour les candidats non élus</b>	
Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024 . . . . .	9
<b>Formations pour les nouveaux élus</b>	
Pour les nouveaux élus au CPPT . . . . .	11
Pour les nouveaux élus au CE . . . . .	12
Pour les nouveaux délégués syndicaux . . . . .	13
<b>Formations pour les chevronnés</b>	
Tronc commun CNE . . . . .	15
Eléments historiques et philosophiques des luttes syndicales . . . . .	16
IEF 1 . . . . .	17
IEF 2 . . . . .	18
IEF Non Marchand . . . . .	19
Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT . . . . .	20
Méthodologie juridique . . . . .	21
Initiation en Bureautique - Outlook, Excel, Word . . . . .	22
Initiation en Bureautique - Teams, Zoom, PowerPoint . . . . .	23
Techniques d'écriture . . . . .	24
Négociateur en entreprise . . . . .	25
Préparer et animer une assemblée . . . . .	26
S'affirmer adéquatement dans le conflit . . . . .	27
Construire et gérer une communauté en ligne . . . . .	28
Communiquer en vidéo vers l'extérieur . . . . .	29
Communiquer vers le personnel . . . . .	30
Formation à l'action directe et à la désobéissance civile . . . . .	31
<b>Formation « Soutien à l'organisation collective (SOC) » pour les chevronnés</b>	
Impliquer, engager et construire un rapport de force . . . . .	33

<b>Autres formations pour les chevronnés</b>	
Formation intersectorielle - Maladies de longue durée . . . . .	37
Formation pour les nouveaux juges sociaux. . . . .	38
Formation continue pour les juges sociaux . . . . .	39
Master en politique économique et sociale . . . . .	40
ISCO Syndical . . . . .	41
<b>Formations pour les nouveaux élus et pour les chevronnés</b>	
Formation Femmes. . . . .	43
Formation continuée RISE & mobilité. . . . .	45
Formation BRISE - Environnement et aspects sociaux . . . . .	47
Connaître les CCT en CPAE (CP 200). . . . .	48
<b>En pratique</b>	
Congé-éducation payé . . . . .	51
Libération en crédits syndicaux . . . . .	57
Frais de formation . . . . .	58
Contacts . . . . .	62
Nos secrétaires vous remercient... . . . . .	64
Formulaire d'inscription . . . . .	65



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin.

# Reprendre son souffle

L'année 2024 est pleine de contrastes. D'un côté, les élections sociales maintiennent la CSC comme premier syndicat du pays et créent de nouvelles équipes syndicales et un nouveau souffle. De l'autre, les élections politiques ont amené au gouvernement des partis de Droite, voire d'extrême-droite, qui risquent très rapidement de détruire nos conquêtes sociales. Nous nous trouvons sans doute à un tournant. Nous devons résister aux assauts du patronat et de la Droite et convaincre nos collègues travailleurs de se lever pour empêcher que leurs droits soient abimés, leurs droits et ceux des autres travailleurs, y compris sans emploi ou malades. Mais le moment est aussi venu de prendre du recul. On sent qu'un tournant se produit et que les syndicats doivent évoluer, réinventer leur projet face aux multiples défis de la société actuelle. Notre combat n'est pas seulement un combat pour les salaires, les revenus, les revenus. C'est aussi un combat d'idées, un combat pour une société qui a du sens, parce qu'elle rejette le cynisme, respecte chaque être humain et respecte l'environnement, donc les humains qui nous suivront. Notre programme de formation se veut pratique, en formant à des techniques d'action, de l'organisation collective à la désobéissance civile. Mais il se veut aussi « réflexif », faire réfléchir sur la situation du syndicalisme aujourd'hui, à l'ère de la Droite au pouvoir, du réchauffement climatique, du retour des guerres. Ce sera notamment le cas avec notre tronc commun consacré cette année à la question « Réinventer le syndicalisme ? ».

*Étienne Lebeau et Emmanuel Bonami,  
responsables nationaux de la formation CNE*

## Formations pour les nouveaux élus

Les formations « nouveaux élus » sont destinées aux personnes élues pour la première fois aux élections sociales 2024. Organisées sur un cycle de 4 ans à raison de 5, 7 ou 9 jours suivant le nombre de mandats exercés, ces formations sont mises en œuvre par les fédérations régionales de la CSC, par l'intermédiaire de l'asbl FEC. Vous y rencontrerez des militantes et militants des autres centrales de la CSC.

## Formations pour les chevronnés

Pour les militantes et militants plus expérimentés ayant déjà suivi les formations « Nouveaux élus » de la FEC, que l'on appelle les « chevronnés », deux volets de formation sont organisés.

## Modules intersectoriels

Plus d'une vingtaine de modules visent à approfondir les compétences des représentants syndicaux, qu'ils soient actifs en délégation syndicale ou dans les CE et les CPPT.

## Tronc commun de la CNE

Le tronc commun est une formation de deux jours complétant les modules intersectoriels. Suivre le tronc commun n'est pas obligatoire. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une libération en congé-éducation payé (CEP), il est indispensable de le suivre en complément des modules intersectoriels. Il traite en profondeur d'un thème sociopolitique, qui change chaque année. Le thème de cette année sera " Réinventer le syndicalisme ? "

## Formulaires d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 15 à 33) peut se faire via le formulaire électronique : <https://bit.ly/469v5bq>
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté page 65 reste bien évidemment possible.



## Modules pour les nouveaux élus et les chevronnés

### Modules sectoriels

Il s'agit de formations abordant les questions spécifiques propres à chaque secteur de la CNE. Modules spécifiques

### Action Femmes CNE

Action Femmes lance un nouveau cycle de formations de deux ans, axées sur le développement de vos compétences pour vous affirmer dans votre rôle de représentantes des femmes dans votre entreprise.

### RISE et BRISE

Les réseaux RISE et BRISE proposent des formations pour les militantes et militants qui souhaitent poursuivre des objectifs de défense de l'environnement dans le cadre de leur mandat syndical et à l'échelle de leur entreprise.

### Juges sociaux

La FEC met en œuvre une formation des juges sociaux.

### Modules longs

La CNE propose aussi des formations plus ambitieuses, d'une durée de plusieurs années et diplômantes : l'ISCO et la FOPES.

## Formations pour les candidats non élus

Les candidats non élus lors des élections sociales ne sont pas oubliés. Les formations couvertes par le congé-éducation payé (CEP) leur sont accessibles, mais aussi les formations « nouveaux élus » dans les fédérations régionales qui disposent de suffisamment de places libres dans ces formations. Les Jeunes CSC sont à l'initiative d'un cycle de formation pour tous les non élus de moins de 35 ans.

## Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.

La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »

Quatre cas de figure se présentent :

- **Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024.**
- **Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2024, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.**
- **Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans.**
- **Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.**

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information est le logo qui indique l'opérateur de formation :



CNE



CNE Action femmes



FEC



RISE



CIEP/ISCO



FOPES



Jeunes CSC



Brise

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

# **Formations pour les candidats non élus**



# Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2024

## Public

Candidats aux élections sociales 2024 qui n'ont pas été élus (« nouveaux militants »).

La FEC propose dans la plupart des régions des formations pour les candidats non élus. Selon les régions, les formules varient : soit l'intégration de candidats non élus dans les formations de nouveaux élus (délégués syndicaux, CE, CPPT), soit l'organisation de formations spécifiques intitulées pour « nouveaux militants ».

Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formation de quatre ans, à raison de 4 à 8 journées par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

## Objectifs

Pour les modules FEC : voir les formations pour nouveaux élus.

Pour les formations des Jeunes CSC, divers thèmes sont abordés : les valeurs et structures de la CSC, les structures sociales en Belgique, les enjeux internationaux. La formation travaille aussi les capacités de communication, d'animation de groupes et de prise de responsabilité.

## Intervenants

Les formateurs sont des professionnels de la FEC et de la CSC.

## Libération

Congé-éducation payé via les Jeunes CSC ou la FEC de votre région ou crédit syndical via votre permanent.

## Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.

Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 63.

Votre permanent CNE.

## Dates et lieux

Se référer aux offres de formation des Jeunes CSC et de la FEC de la région de votre entreprise.

# Formations pour les nouveaux élus

# Pour les nouveaux élus au CPPT

## Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

## Objectifs

### Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de force
- Les caractéristiques de l'entreprise
- Les acteurs de l'entreprise
- Travail et fonctionnement en équipe syndicale, communication avec les travailleurs, affiliation et construction du rapport de force

### Jour 2

- Les enjeux de la santé et sécurité au travail
- Rôle et compétences du CPPT
- Bien-être au travail : définition et différents domaines

### Jour 3

- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la place du travail dans la société.

## Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

## Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

## Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.  
Votre permanent CNE.

## Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

## Pour les nouveaux élus au CE

### Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

### Objectifs

#### Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de force
- Les caractéristiques de l'entreprise
- Les acteurs de l'entreprise
- Travail et fonctionnement en équipe syndicale, communication avec les travailleurs, affiliation et construction du rapport de force

#### Jour 2

- Fonctionnement du CE
- Rôle et compétences du CE
- Le diagnostic fédéral déplacements domicile-travail

#### Jour 3

- Le règlement de travail
- La surveillance des travailleurs (contrôles de sortie et prévention des vols, contrôle des données électroniques, géolocalisation, surveillance par caméras)

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la place du travail dans la société.

### Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

### Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

### Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.  
Votre permanent CNE.

### Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

# Pour les nouveaux délégués syndicaux

## Public

Représentants des travailleurs en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2024. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

## Objectifs

### Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de force
- Les caractéristiques de l'entreprise
- Les acteurs de l'entreprise
- Travail et fonctionnement en équipe syndicale, communication avec les travailleurs, affiliation et construction du rapport de force

### Jour 2

- Statut, rôle et compétences de la délégation syndicale
- Bases de la législation sociale et utilisation du guide de législation sociale

### Jour 3

- Affiliation des travailleurs
- Accueil syndical des nouveaux travailleurs

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la place du travail dans la société.

## Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

## Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

## Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.  
Votre permanent CNE.

## Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

# Formations pour les chevronnés

Le tronc commun est complémentaire aux formations thématiques  
pour les chevronnés reprises aux pages 15 à 33

# Tronc commun CNE

## Réinventer le syndicalisme ?

### Déroulement

Chaque militant qui suit un module intersectoriel CNE (cf. pp. 15-33) a la possibilité de suivre en plus ces deux journées de formation tronc commun CNE. Le tronc commun regroupe donc un grand nombre de militants CNE (plus d'une centaine). Cette année, le tronc commun opérera plus que les années précédentes pour une formule « colloque », mais laissera de la place aussi pour des discussions en petits groupes (ateliers).

### Public

Les militants chevronnés inscrits à un module de l'offre intersectorielle CNE.

### Objectifs

A la suite des dernières élections en Belgique, le syndicalisme se trouve à un tournant. Tout donne à penser que les prochains gouvernements se formeront sur base d'un programme antisocial, visant à accroître le pouvoir des plus riches et des entreprises et au contraire à affaiblir les garde-fous qui font de notre société une société civilisée : les droits sociaux, les services publics et non marchands, des impôts qui redistribuent, une école qui ne favorise pas seulement les plus doués ou les plus aisés. Tout donne à penser que le problème urgent du changement climatique ou la protection de la nature seront aussi négligés. Face à ce tournant, le syndicalisme doit-il se réinventer ? Toucher de nouveaux publics ? Travailler de nouveaux thèmes ? Changer ses stratégies ? Nous en discuterons lors de cette formation.

### Intervenants

Plusieurs intervenants extérieurs et les permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65 (cocher la case en bas du formulaire proposant la participation au tronc commun).

### Dates et lieu

2 jours de tronc commun

Lieu à déterminer

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Eléments historiques et philosophiques des luttes syndicales

## Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

## Objectifs

La première journée se centre sur la dimension historique, en identifiant des luttes syndicales belges importantes, en les replaçant dans leur contexte politique et en les reliant avec des luttes récentes. La seconde journée assume une dimension philosophique. Quels récits sous-tendent les luttes collectives ? Les luttes syndicales du passé étaient-elles plus radicales que celles d'aujourd'hui ? Comment les évolutions dans la société influencent-elles les stratégies de lutte collective ?

## Intervenants

Julien Tondeur (CARHOP) et Fabio Bruschi (FEC).

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

15/04, 16/04

09h00 à 17h00



# IEF 1

## Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

### Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

### Objectifs

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement. Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée.

### Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/11, 27/11

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

## IEF 2

### Éléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales

#### Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi précédemment soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

#### Objectifs

Connaître les obligations comptables de l'entreprise et le rôle du réviseur d'entreprise. Connaître les principaux indicateurs permettant d'évaluer la santé économique, sociale et financière de l'entreprise. Examen des comptes annuels réels, sur base des comptes des entreprises dans lesquelles travaillent les militants en formation.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

#### Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

#### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

#### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

#### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

18/02, 19/02

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# IEF Non Marchand

## Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand

### Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation sectorielle.

### Objectifs

Utiliser les informations économiques, financières, le bilan social de son entreprise pour poser les bonnes questions au CE et développer ses stratégies syndicales dans l'entreprise.  
Connaître les obligations comptables et le rôle du réviseur d'entreprise.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

### Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

18/03, 19/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT

## Public

Représentants chevronnés en CPPT qui ont déjà suivi les sessions FEC en région mais pas encore de formation destinée aux chevronnés. Formation intersectorielle.

## Objectifs

Sur les près de 500.000 travailleurs en invalidité (absence au travail de plus 1 an), plus de 30% des personnes le sont pour des problèmes de santé liés aux troubles musculosquelettiques (TMS). Afin de mettre en place une véritable politique de prévention, le législateur vient d'adapter la législation à ce propos. Nous la verrons ainsi que les outils de prévention à discuter en entreprise lors de la 1ère journée. La seconde journée abordera la problématique du télétravail sur le bien-être au travail au vu de son élargissement depuis la crise du COVID. En effet, cette forme de travail s'est répandue dans toute une série d'entreprises. Nous verrons comment la prévention doit être pensée dans ce cadre.

## Intervenant

Emmanuel Bonami, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

14/11, 18/02

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Méthodologie juridique

## Articulation des sources de droit social et méthodes de recherche et d'utilisation des sources

### Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

### Objectifs

Le module de formation a pour objectif de permettre aux délégués d'identifier, hiérarchiser, manipuler et retrouver les différentes sources juridiques de droit social (lois, arrêtés, CCT, etc.), afin d'aider les délégués à porter un regard juridique sur les situations auxquelles ils sont confrontés. Divers outils de recherche juridique sont aussi présentés, notamment les outils informatiques gratuits. Outre les exercices de recherche qui seront proposés, quelques questions juridiques particulières pourront être examinées lors de la deuxième journée.

### Intervenants

Jean-François Libotte et Bénédicte Canivez, permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

13/02, 18/02

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Initiation en Bureautique

## Outlook, Excel, Word

### Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

### Objectifs

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.

### Intervenante

Jean-Louis Brabant de l'asbl Microbus.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieux

#### Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

04/02, 06/02, 11/02

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

#### Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

CSC Bouge

26/03, 27/03

13/05, 15/05, 27/05

09h00 à 17h00

# Initiation en Bureautique

## Teams, Zoom, PowerPoint

### Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

### Objectifs

Teams, Zoom et Powerpoint sont devenus des outils incontournables dans notre vie syndicale et/ou professionnelle. S'inscrire à la formation permettra de comprendre les interfaces Teams et Zoom, créer une réunion, partager des fichiers, partager un écran, apprendre à bien communiquer sur les plateformes, utiliser des plans B en cas de problème technique, créer des fichiers PowerPoint.

### Intervenante

Jean-Louis Brabant de l'asbl Microbus.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

08/04, 10/04

09h00 à 17h00

# Techniques d'écriture

## Prise de notes, PV, synthèses

### Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

### Objectifs

Après une introduction théorique sur la communication, le module fournit des trucs et astuces pour s'améliorer dans différentes situations d'écriture rencontrées en entreprise : prise de notes, rédaction de PV, synthèses, envoi d'e-mail aux collègues... Comment améliorer la clarté des affiches ou flyers ? Comment améliorer la lisibilité d'un texte ? Ces techniques sont approfondies au moyen d'exercices pratiques.

### Intervenantes

Sandrina Destaerke et Claire Monville de l'asbl Lire et Ecrire.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

#### Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

12/05, 19/05, 26/05

09h00 à 17h00

#### Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

16/05, 23/05, 06/06

09h00 à 17h00



# Négocier en entreprise

## Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

## Objectifs

Préparer sa négociation en entreprise en vue d'améliorer les droits des travailleurs et de faire avancer le projet syndical. La formation vise à faire maîtriser toutes les étapes du processus de négociation : définition des objectifs, élaboration du cahier de revendications, renforcement du rapport de force, concrétisation des accords.

## Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

24/04, 19/06

09h00 à 17h00

# Préparer et animer une assemblée

## Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

## Objectifs

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. Identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée. Jeux de rôle et analyse.

## Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

26/03, 27/03

25/04, 05/06, 20/06

09h00 à 17h00

# S'affirmer adéquatement dans le conflit

## Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

## Objectifs

En partant de l'expérience des participants, la formation permet à chacun de faire le point sur sa manière d'être en conflit et de s'affirmer dans son travail syndical au sein de l'entreprise. Elle aide à développer son assertivité dans les situations potentiellement conflictuelles de l'entreprise, des relations aux supérieurs hiérarchiques aux relations avec les membres de l'équipe syndicale. La formation aborde divers contenus relatifs aux attitudes de communication et privilégie les méthodes actives (travaux de groupe, mises en situation, échanges d'expérience...).

## Intervenant

Gilles Lefebvre de l'asbl La Balle Magique.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

12/12, 13/12, 19/12

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Construire et gérer une communauté en ligne Facebook, Whatsapp

## Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

## Objectifs

De nombreuses équipes syndicales ont déjà créé ou désirent créer un espace de discussion et/ou d'information sur les réseaux sociaux. Si c'est votre cas, cette formation est le lieu pour découvrir les bases ou améliorer la gestion de sa communauté.

Comment créer et animer une communauté sur Facebook ? Quel est l'intérêt de créer une communauté en ligne ? Quelles sont les opportunités offertes par Facebook ? Quels sont les paramètres à privilégier ? Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ? Comment relancer la dynamique d'un groupe quand elle s'essouffle ? Comment créer et animer une communauté sur WhatsApp ? A quelle fréquence communiquer ?

## Intervenants

Alan Marchal et Thomas Benoussaïd, permanents du service d'étude et de la formation de la CNE.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

13/11, 05/12

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Communiquer en vidéo vers l'extérieur

## Capcut

### Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Attention ! Une partie du module (Capcut) se trouve également dans la formation “Communiquer vers le personnel”.

### Objectifs

A l'ère des réseaux sociaux, des médias en ligne et du numérique, apprendre à communiquer vers l'extérieur est indispensable pour porter la voix des travailleurs. Avec l'aide d'un professionnel, ces deux jours vous permettront d'acquérir les bases de l'enregistrement et du montage vidéo en ligne (Capcut).

- Comment filmer une vidéo avec mon smartphone ?
- Comment faire un montage rapidement avec l'application Capcut ?
- Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?
- Quels formats favoriser ?

**N.B. :** L'installation au préalable de Capcut sera nécessaire pour les participants à la formation.

### Intervenants

Alan Marchal et Thomas Benoussaïd, permanents du service d'étude et de la formation de la CNE.

### Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

### Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

### Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

12/02, 12/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Communiquer vers le personnel

## Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Attention ! Une partie du module (Capcut) se trouve également dans la formation “Communiquer vers l’extérieur”.

## Objectifs

Pour développer une campagne sur le lieu de travail ou simplement améliorer la communication envers le personnel, la maîtrise des outils peut se révéler un atout de choix. Ne pas devoir attendre la disponibilité de son permanent pour créer un journal d’entreprise, une affiche d’équipe ou un tract d’information syndicale ; informer rapidement sur des points importants discutés en instances ; prendre la température sur les priorités du personnel via une enquête ; etc.

Cette formation vise à vous familiariser avec trois outils de communication sur le lieu de travail :

- Canva : construire des visuels pour les réseaux sociaux, des affiches ou tracts d’information syndicale
- Microsoft-Forms ou Google-Forms : construire et diffuser une enquête
- Capcut : filmer et monter une vidéo sur smartphone

## Intervenants

Alan Marchal et Thomas Benoussaïd, permanents du service d’étude et de la formation de la CNE.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

11/10, 15/11

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

# Formation à l'action directe et à la désobéissance civile

## Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

## Objectifs

En quoi les stratégies d'actions directes et/ou de désobéissance civile peuvent-elles servir à la lutte syndicale ? Comment s'en servir pour mener des actions qui attirent l'attention du grand public et qui pèsent réellement sur le rapport de force ? Ce module présente, entre autres, différents exemples d'actions et les différentes étapes de préparation (repérage, les rôles à prévoir, préparation du matériel, communication...), les risques juridiques associés ainsi que différentes techniques réalisables en action.

## Intervenants

Hanne Flachet (Réseau ADES et formatrice chez Tractie) et Johan Verhoeven (Réseau ADES).

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

18/02, 18/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

**Formation  
« Soutien  
à l'organisation  
collective (SOC) »  
pour les  
chevronnés**



# Impliquer, engager et construire un rapport de force

## Contexte

En 2023, le Congrès de la CNE appelait à ce que le rapport de force soit remis au centre de l'action syndicale. L'organisation collective est la méthode proposée par la CNE pour y parvenir et les délégués chevronnés y sont formés depuis l'année passée. Cette année, l'effort de formation est amplifié, cette formation étant dispensée à 4 groupes à Bruxelles et à divers endroits en Wallonie.

## Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

### Attention !

Cette formation est ciblée sur l'équipe syndicale. L'inscription de deux personnes d'une même équipe syndicale est requise. S'engager à suivre l'ensemble de la formation.

## Objectifs

Dans l'entreprise, vous êtes trop souvent confrontés à l'indifférence et au défaitisme des travailleurs ? Comment attirer vers le projet syndical des travailleurs qui en sont éloignés ? Comment les amener à accrocher à votre projet syndical ? Comment augmenter l'affiliation au sein de l'entreprise ? Comment les amener à s'exprimer sur leur réalité et à construire un collectif plus fort ? Ce module vise, à partir de vos pratiques, d'outils concrets et d'apports théoriques, à élaborer ensemble un plan d'actions à tester tout au long de l'année dans votre entreprise. Les deux premières journées seront consacrées à recenser vos « bonnes pratiques » et à les enrichir avec des outils supplémentaires. Vous aurez ensuite un mois pour mettre en pratique certains outils avant de revenir en séance.

## Intervenants

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante et Thomas Benoussaïd, permanent « mobilisation » à la CNE.

## Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## **Dates et lieu**

**4 jours + 2 jours de tronc commun**

**Secrétariat national Nivelles**

04/10, 08/11, 10/01, 14/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

**4 jours + 2 jours de tronc commun**

**CSC Bouge**

14/10, 06/12, 07/02, 28/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

**4 jours + 2 jours de tronc commun**

**CSC Charleroi**

18/10, 06/12, 24/01, 21/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00

**4 jours + 2 jours de tronc commun**

**CSC Liège**

10/10, 28/11, 31/01, 21/03

26/03, 27/03

09h00 à 17h00



# **Autres formations pour les chevronnés**

# Formation intersectorielle - Maladies de longue durée

## Public

Les militants chevronnés de la CNE, tous secteurs confondus.

## Objectifs

Pourquoi le nombre de personnes en maladie de longue durée et plus particulièrement les cas de troubles psychiques (burn-out), a-t-il explosé au cours des dernières années ? Quelles ont été les réponses politiques à ce phénomène ? Quels sont les procédures légales et les leviers à activer, notamment en entreprise ? Cette formation tentera de donner des réponses à ces questions, en articulant analyse syndicale de la (gestion de la) problématique des malades de longue durée et partage de bonnes pratiques et d'outils concrets.

## Intervenants

Bénédicte Canivez et Emmanuël Bonami, permanents du service d'étude et de la formation de la CNE.

## Libération

Crédit syndical via votre permanent.

## Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

Inscription via le bulletin en page 65.

## Dates et lieu

Secrétariat national Nivelles

27/05

09h30 à 17h00

# Formation pour les nouveaux juges sociaux

## Public

Nouveaux juges, nouveaux conseillers sociaux et juges sociaux n'ayant jamais suivi cette formation.

## Objectifs

Connaître les différents aspects du rôle de juge ou conseiller social. Avoir un premier aperçu d'un délibéré « de l'intérieur » et s'éprouver dans l'exercice. Identifier ce à quoi il faut penser avant/pendant/après la prise en délibéré.

## Intervenant

Youssef El Otmani, juriste au service d'études de la CSC et un juge social expérimenté.

## Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

## Personne de contact

Senna Benaïssa - FEC - 02 244 39 25 - [senna.benaïssa@acv-csc.be](mailto:senna.benaïssa@acv-csc.be)

## Date et lieu

CSC Bouge - 24/01 - 09h30 à 16h30

# Formation continue pour les juges sociaux

## Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

## Objectifs

Analyse et suivi de la législation et de la jurisprudence en matière de droit social. Travail en vue d'une meilleure efficacité dans l'exercice de la fonction. Si les participants à la formation ont des suggestions de thèmes, ils peuvent les adresser en amont de la formation à Senna Benaïssa.

## Intervenant

A déterminer.

## Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

## Personne de contact

Senna Benaïssa - FEC - 02 244 39 25 - [senna.benaïssa@acv-csc.be](mailto:senna.benaïssa@acv-csc.be)

## Dates et lieu

CSC Bouge 14/03

Creagora 16/05

09h00 à 16h30

# Master en politique économique et sociale

## Public

Citoyens soucieux d’agir pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

## Objectifs

Créée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l’Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d’une volonté d’ouverture de l’Université vers l’extérieur. L’objectif est à la fois de démocratiser l’accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités partiellement décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles, en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte ». La formation met l’accent sur l’utilité des apports théoriques pour l’action, qu’elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l’occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu’il s’agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l’objet de la formation. Cet intérêt pour l’action explique le nom de « politique » économique et sociale.

## Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé-éducation payé. Ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

## Personne de contact

L’investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l’entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (350 €/an) dans les frais occasionnés par l’inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.

Renseignements : Jennifer Colleye tél. : 010 47 39 08 - [jennifer.colleye@uclouvain.be](mailto:jennifer.colleye@uclouvain.be) - <https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes>

## Dates

Les cours se déroulent soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi. Ils démarrent en septembre de chaque année et s’organisent en trois groupes.



# ISCO Syndical

## (Animateur en action politique, sociale et culturelle)

### Public

Délégués de tous les secteurs, au minimum dans leur second mandat.

### Objectifs

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre plus de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme des cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale. Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie. Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, sociale et culturelle.

### Intervenants

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

### Libération

Congé-éducation payé et crédit syndical. Cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

### Personnes de contact

Responsable formation : Emmanuel Bonami - 067 88 91 63

[emmanuel.bonami@acv-csc.be](mailto:emmanuel.bonami@acv-csc.be)

Secrétariat : Florence Boisart - 067 88 91 93 - [florence.boisart@acv-csc.be](mailto:florence.boisart@acv-csc.be)

### Dates et lieu

La formation se déroule sur 3 ans (certificat du MOC) à raison de 21 jours chaque année.

Un groupe démarre chaque année à la rentrée sociale.

Les formations se déroulent à Namur le lundi.

Formations pour  
les nouveaux élus  
et les chevronnés



# Formation Femmes

## Être représentante des femmes de son entreprise (1ère année) S'affirmer dans son rôle et construire des relations constructives

### Public

L'accès à cette formation est réservé aux militantes qui n'ont pas encore suivi cette formation.

### Objectifs

Durant cette formation, nous envisagerons, d'une part, la problématique de la prise en compte des réalités et des spécificités des femmes dans l'entreprise et identifierons, d'autre part, les freins culturels, conjoncturels et/ou personnels à défendre cette problématique. Représenter, comprendre et être porte-parole. Pour comprendre vraiment l'autre, il faut être capable de l'écouter vraiment et de passer au-delà de ses propres convictions sans chercher à le convaincre. Plus encore qu'« accepter » la différence, être représentante syndicale, c'est être capable de défendre un avis différent du sien parce qu'il est le produit d'un choix collectif... Nous travaillerons ensemble cette compétence transversale essentielle.

### Intervenants

Les animateurs de l'asbl la Balle Magique.

### Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

### Personnes de contact

#### Bruxelles - Brabant wallon

Evelyne Magerat

Secrétariat : [nathalie.evrard@acv-csc.be](mailto:nathalie.evrard@acv-csc.be)

#### Namur-Luxembourg

Valérie François

Secrétariat : [virginie.dargent@acv-csc.be](mailto:virginie.dargent@acv-csc.be)

#### Liège-Verviers-Eupen

Marie-Christine Falzone

Secrétariat : [virginie.dressen@acv-csc.be](mailto:virginie.dressen@acv-csc.be)

#### Hainaut

Elisabeth Lovecchio

Secrétariat : [meredith.santarossa@acv-csc.be](mailto:meredith.santarossa@acv-csc.be)

### **Dates et lieux**

Il s'agit de la deuxième partie d'un cycle de deux ans. Cette année, la formation comporte 4 jours, dont la dernière est l'assemblée commune d'Action femmes CNE, le 03/06. Les lieux sont à préciser.

Bruxelles-Brabant wallon : 03/10, 07/11, 14/01, 16/01

Hainaut : 19/11, 26/11, 23/01, 30/01

Liège-Verviers-Eupen : 10/10, 11/10, 05/11, 06/11

Namur-Luxembourg : pas de formation cette année

# Formation continue RISE & mobilité

## Public

Militants et délégués, membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale. Pour la session de Liège : pour pouvoir s'inscrire, il faut avoir suivi le plan vert et n'être inscrit à aucune formation en automne 2024.

## Objectifs

- Permettre aux délégués et militants d'approfondir et/ou de se remettre à niveau sur des thématiques environnementales actuelles.
- Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et les informations essentielles à recueillir et traiter en CE et/ou CPPT.
- Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement et la mobilité à l'ordre du jour du CE ou du CPPT de manière efficace.
- Savoir utiliser un outil de diagnostic pour situer son entreprise par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux de la transition vers une économie bas carbone.

## Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec le permanent.

## Personnes de contact

Session de Bouge : Phanny Moray - [pmoray@acv-csc.be](mailto:pmoray@acv-csc.be)

Session de Liège : Sophie Reginster - [sreginster@acv-csc.be](mailto:sreginster@acv-csc.be)

Modules courts : Phanny Moray - [pmoray@acv-csc.be](mailto:pmoray@acv-csc.be) ou Véronique Thirifays - [vthirifays@acv-csc.be](mailto:vthirifays@acv-csc.be)

## Dates et lieux

Deux sessions de 4 jours de formation dont une sera consacrée à une visite de terrain. Présence requise à l'ensemble des journées de formation.

Ces sessions de formation auront lieu de 8h30 à 16h30.

**Session de Bouge :** 03/10, 24/10, 14/11, 05/12

**Journée 1 :** Présentation de la Cellule RISE et de la Cellule Mobilité. Les causes et conséquences des changements climatiques (Fresque du climat). La transition écologique et les inégalités qui en découlent. Les enjeux de la transition juste : témoignages et idées reçues à déconstruire.

**Journée 2 :** La mobilité sous l'angle des déplacements domicile-lieu de travail. Le diagnostic mobilité, une obligation légale. Pas d'auto, pas de boulot : les alternatives pour les déplacements domicile-lieu de travail : covoiturage, télétravail, vélo, transport collectif, transport en commun. Les dispositifs légaux pour soutenir la mise en place d'une mobilité durable dans le cadre des déplacements domicile-lieu de travail.

**Journée 3** : Environnement et mobilité : le lien avec les différents mandats syndicaux (comment aborder ces thèmes et dans quel organe de concertation). Alimentation durable et déchets en entreprise : exemples de bonnes pratiques. Comment mettre sur pied un projet durable dans son entreprise (sur base du jeu « Bouge ta planète »).

**Journée 4** : Visite d'entreprise (en matinée). Ensuite, focus sur les métiers en transition, sur le rapport de durabilité et sur la nouvelle réglementation européenne en matière de CSRD, de nouveaux outils qui vont impliquer les représentants des travailleurs.

**Session de Liège** : 04/11, 17/12, 13/01, 03/02

### **Objectifs**

- Augmenter les connaissances des délégués par rapport aux compétences liées à l'environnement-mieux appréhender le monde de demain
- outiller les délégués en vue d'amener des points liés à l'environnement au CE et au CPPT
- s'appuyer sur des exposés d'experts pour développer ses connaissances et stratégies

### **Thèmes**

Jour 1 : Fresque du Climat ; économie circulaire

Jour 2 : rapport de durabilité, bilan carbone, biodiversité en entreprise

Jour 3 : qualité de l'air, économies d'énergie

Jour 4 : stratégie pour un monde neutre en carbone, mobilité en entreprise et en zoning

### **Intervenants**

Sophie Reginster, permanente à la CSC de Liège-Verviers-Ostbelgien et des experts extérieurs.

### **Modules courts**

Des modules courts (2h à 3h) sont possibles sur les thèmes suivants :

Alimentation durable, bilan carbone et IEF, économie circulaire, déchets, énergie, télétravail et numérique durable, diagnostic fédéral de mobilité, plan de déplacement d'entreprise et plan de déplacement d'une zone d'activités, voiture de société et budget mobilité, neutralité carbone, les ODD, RSE et devoir de vigilance, réfugiés climatiques, biodiversité, transition juste.

# Connaître les CCT en CPAE (CP 200)

## Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

## Objectifs et Programme

Parfaire ses connaissances des conventions sectorielles en CP 200 :

- Où chercher l'information ?
- Quels sont les outils et ressources à disposition ?
- Compréhension et utilisation des principales conventions sectorielles : rémunération, temps de travail, formation, fonctionnement de la délégation syndicale.
- Leur application en entreprise et comment négocier des améliorations ?
- Connaissance du secteur et du fonctionnement syndical.

## Dates et lieu

16/12, 23/01, 18/02, 20/03

De 9h à 17h au Secrétariat National de la CNE

## Intervenants

Multiplés, coordination : Claude Lambrechts - Secrétaire nationale CNE

## Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical.

## Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - [jacqueline.coja@acv-csc.be](mailto:jacqueline.coja@acv-csc.be)

# Formation BRISE - Environnement et aspects sociaux

## Public

Militants des entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale.

## Objectifs

Cette formation explore les dimensions durables du virtuel, en se concentrant sur son impact écologique, social et économique. Elle aborde des thèmes tels que l'écologie numérique, l'inclusion, l'éthique et l'innovation, tout en encourageant une réflexion critique et des actions responsables. Les participants acquièrent des compétences pratiques pour naviguer dans un monde numérique en évolution, tout en intégrant des principes de durabilité dans leur travail et leur vie quotidienne.

Un cas d'étude sous forme de visite d'entreprise aura également lieu.

## Libération

En crédit syndical ou en congé-éducation payé, en accord avec votre permanent  
Pour les délégués travaillant en Flandre, seule la libération syndicale est possible en accord avec votre permanent.

## Personnes de contact

Information auprès de Maxime De Wachter - [maxime.dewachter@acv-csc.be](mailto:maxime.dewachter@acv-csc.be)  
Inscription auprès d'Alain Lucante - [alain.lucante@acv-csc.be](mailto:alain.lucante@acv-csc.be)

## Dates et lieux

Formation : 12/11, 13/11 et 14/11 - CSC de Bruxelles, rue Pléтинckx  
Forum Intersyndical : 10/02/2025 - Tour et Taxis, auditoire de Bruxelles Environnement





# En pratique

## Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est une matière qui a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Depuis le 01 avril 2015, ce sont les Régions wallonne, bruxelloise et flamande ainsi que la Communauté germanophone qui sont compétentes en la matière.

Pour déterminer la Région à laquelle se référer pour connaître le droit d'un travailleur, il faut tenir compte du lieu de travail effectif. C'est cette région qui attribue l'agrément à une formation et c'est à cette région que l'employeur doit adresser ses créances pour obtenir le remboursement (partiel car forfaitaire) des salaires.

La Région wallonne n'a pas modifié l'ancienne législation fédérale. Par contre, la Flandre a réformé le mécanisme qui s'appelle maintenant le congé de formation (VOV) et la Région bruxelloise vient de le faire. Ces législations sont présentées dans les pages qui suivent.

La CNE demande la reconnaissance de ses formations dans les Régions bruxelloise et wallonne, ainsi que la Communauté germanophone. La FEC fait de même. Pour la Région flamande, le mécanisme est devenu tellement restrictif sur les possibilités d'offrir des formations syndicales que, si votre lieu de travail se situe sur ce territoire, c'est le mécanisme de crédits syndicaux qui devra être utilisé pour suivre les formations de la CNE. La FEC étant reconnue dans le cadre du VOV.

C'est pourquoi il est important de stipuler sur le bulletin d'inscription votre lieu de travail effectif. En cas de problème, nous vous avertirons le plus vite possible pour envisager un autre mode de libération.

### En pratique

Libération en congé-éducation payé pour Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone. La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possible. Toutes les formations pour lesquelles le congé-éducation payé (CEP) est évoqué font l'objet d'une demande d'agrément.

## Qui y a droit ?

Unité d'établissement situé en Région wallonne ou en Communauté germanophone	Unité d'établissement situé en Région de Bruxelles-Capitale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• à temps plein<sup>1</sup> ;</li> <li>• à temps partiel <b>au moins</b> à 4/5e temps ;</li> <li>• à temps partiel <b>de moins</b> d'un 4/5e temps sur la base d'un horaire variable (au moins à 1/3e temps) ;</li> <li>• à temps partiel <b>de moins</b> d'un 4/5e temps et d'au moins 1/2e temps sur la base d'un horaire fixe, mais uniquement pour des formations professionnelles suivies pendant les heures normales de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• à temps plein ;</li> <li>• à temps partiel si la fraction d'occupation contractuelle représente au moins 25 % d'un emploi à temps plein<sup>2</sup></li> </ul>
<p>Remarque : on peut cumuler plusieurs contrats à temps partiel auprès de différents employeurs pour obtenir le régime de travail requis.</p>	

*1 Les travailleurs occupés dans un nouveau régime de travail (sur base de La loi du 17/03/1987) sont assimilés à des travailleurs à temps plein.*

*2 La fraction d'occupation, telle que reprise par la DmfA du mois de septembre de l'année de formation (ou du mois de début de la formation lorsque celle du mois de septembre ne permet pas d'ouvrir le droit) détermine le quota d'heures de congé-éducation payé pour l'ensemble de l'année scolaire.*

## Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe, que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

**Attention !** Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année. Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :

- Sur les plafonds mentionnés dans le tableau ci-dessous (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de  $120/2 = 60$  heures).

Mais aussi :

- Sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à  $\frac{1}{2} \times 40 = 20$  heures de CEP)
- Sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5e temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de  $\frac{4}{5} \times 90 = 72$  heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas.

Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

### Région wallonne et communauté germanophone

<b>Plafond annuel d'heures de congé-éducation payé accordé (pour un équivalent temps plein)</b>			
Types de formation	Formations suivies		Maxima si la formation professionnelle=métier en pénurie/éducation de base/1er diplôme ESS <sup>1</sup>
	En dehors de l'horaire normal de travail	Coïncidant avec l'horaire normal de travail	
Formation professionnelle (excepté langue)	100	120	180
Formation générale (syndicale)	80	80	/
Formation professionnelle (excepté langue) + formation générale <sup>2</sup>	100	120	180
Formation langue	80	80	/
Formation langue + autre formation professionnelle	100	100	180
Formation menant aux grades de bachelier et master dans un cursus de type long universitaire	120	120	180

**Région de bruxelles-capitale<sup>3</sup>**

Plafond annuel d'heures de congé-éducation payé accordé (pour un équivalent temps plein) <sup>4</sup>		
Formation générale	80	
Formation en langue	80	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi. Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle	120	Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle + formation en langue	120	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi. Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle + formation générale	120	Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation générale + formation en langue	120	Majoration à 130 pour les langues nationales, des signes ou liées à l'emploi. Majoration à 130 pour les travailleurs qui disposent au maximum du CESS
Formation professionnelle		Selon la liste annuelle d'Actiris (formations menant à un métier en pénurie). Qui mène à l'obtention du CESS Formation de base (lire-écrire-compter).
Jury central / universitaire		3 fois la durée hebdomadaire du temps de travail.
Validation de compétences	120	L'ensemble des parcours de validation de compétences organisés par ou au sein des centres de validation agréés

1 A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les travailleurs ont droit au maximum à 180 heures de congé-éducation payé lorsque la formation suivie prépare à l'exercice d'un métier en pénurie, ou si la formation suivie mène à l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement secondaire ou une formation de base

2 Lorsque l'intéressé suit une formation professionnelle et une formation générale au cours de la même année.

3 Pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'horaire de formation (dispensée pendant ou en dehors des heures de travail) n'a plus d'impact sur le plafond maximum de congé-éducation payé.

4 Les travailleurs ont droit au maximum à 180 heures de congé-éducation payé lorsque la formation suivie prépare à l'exercice d'un métier en pénurie, ou si la formation suivie mène à l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement secondaire ou une formation de base.

## Quelle rémunération ?

**Principe** : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.

**Limitation** : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 3.500€ bruts par mois (à l'heure de la rédaction de cette brochure). Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est de 3.500€ par mois multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.750€ bruts par mois.

## Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait, soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.

En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.

L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).

Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

## Perte du droit au congé - éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.

**Attention !** Sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :

- Un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit.
- La grève des transports en commun.
- La grève ou maladie du professeur.
- La fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie.
- Exceptionnellement, les intempéries hivernales graves.
- L'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur.
- Petit chômage.
- Le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

### **Pour plus d'informations :**

**En Wallonie et en Communauté germanophone (exception au sein de la RW)**

- [www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-payee.html](http://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-payee.html)
- Nous conseillons d'y consulter la fiche congé-éducation payé.

**A Bruxelles**

- <https://economie-emploi.brussels/conge-education-payee>

### **Libération pour le congé formation en Flandre (VOV)**

La CNE ne propose pas directement des formations couvertes par le VOV. Mais si vous suivez des formations via la FEC (Alliance Bruxelles-Halle-Vilvorde-Leuven, Hainaut Occidental, etc.) et que votre lieu de travail se situe en territoire néerlandophone, alors votre formation peut se trouver sous le régime du VOV. Nous vous invitons dans ce cas à prendre contact avec le responsable régional de la FEC pour clarifier avec lui les modalités de libérations (voir page 62).

N.B.: le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complémentaiement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel, mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. S'adresser à ce sujet à son permanent.



## Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau ci-après présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir.

Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.

En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent CNE.

Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé-éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

## Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires... et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement (en cas de formation résidentielle) et de repas sont pris en charge par la centrale ;
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants ;
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
  - transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport ;
  - voiture : sur base du document rempli en séance à 0,25 €/km pour des déplacements individuels et 0,32 €/km pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé-éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 3.500€/mois et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le permanent responsable de l'entreprise estime opportun cet engagement en formation.



Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
<b>Commerce</b>					
202	<b>Commerce de détail</b>	21/12/95	09/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT /DS)	6 jours/an
	<i>En plus de la formation syndicale, la CP202 prévoit 4 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise (CCT 02/07/20)</i>				
311	<b>GEVD</b>	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE /CPPT /DS)	
312	<b>Grands magasins</b>	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT /DS)	5 jours/an
<i>CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, les CP311 et 312 prévoient 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>					
<b>Industrie</b>					
207	<b>Chimie</b>	23/10/23	-	12 jours/2 ans par mandat effectif ou suppléant (CE/CPPT/DS)	
<i>Maximum pour 400 délégués pour tout le secteur chimie !!</i>					
209	<b>Fabrications métalliques</b>	30/06/72	-	10 jours/4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	
210	<b>Sidérurgie</b>	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	<b>Casinos</b>		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	<b>O.C.A.</b>				
220	<b>Industrie alimentaire</b>	29/04/93	27/01/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
224	<b>Non ferreux</b>	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
326	<b>Gaz/Electricité</b>	02/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE/CPPT : 5 jours/an par personne	-

Non Marchand					
CP	CCT	MB	Nombre de jours		
318	21/01/2008	10/09/2008	40h par an par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
319 RW	12/12/2009	14/10/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
319 RBXL	29/06/2023		20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
329	02/05/2022		8 jrs pour 4 ans par mandat (DS)		
330 COCOM	13/06/2022	05/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
330 RW	13/06/2022	23/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
330 Fédéral	13/09/2021	13/12/2022	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)		
332	11/05/2009	18/08/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat (CE/CPPT/DS)		
337	07/07/2020	13/04/2021	10 jrs pour 4 ans par mandat (DS)		
Finances					
CP	CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel	
306	<b>Assurances</b>	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	10 jours/an
	<i>En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 5 jours/an par mandat effectif pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>				
310	<b>Banques</b>	06/07/74	09/10/74	Crédit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus. 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	-
	<i>Partage entre les organisations au prorata de leurs résultats aux élections sociales</i>				
Autres					
200	<b>CPAE</b>	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an
226	<b>Transport &amp; logistique</b>	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
	<b>Universités</b>	Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.			
	<b>Mutualités Chrétiennes</b>	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE/CPPT/DS)	2 semaines/an

# Contacts

## A la FEC

### Brabant wallon

Blanche Garcia • 0475 42 54 61  
[bw@fecasbl.be](mailto:bw@fecasbl.be)

### Bruxelles

Hassan Kouhail • 02 557 85 06  
[bx@fecasbl.be](mailto:bx@fecasbl.be)

### Charleroi Sambre et Meuse

Aurélie Courtois • 071 23 09 84  
[ch@fecasbl.be](mailto:ch@fecasbl.be)

### Mons • La Louvière

065 37 25 52  
[mo@fecasbl.be](mailto:mo@fecasbl.be)

### Hainaut occidental

Kara Delrue • 069 88 07 3  
[ho@fecasbl.be](mailto:ho@fecasbl.be)

### Namur • Dinant

Denis Gégoire • 081 25 40 00  
[na@fecasbl.be](mailto:na@fecasbl.be)

### Luxembourg

Jean Noël • 063 24 20 33  
[lu@fecasbl.be](mailto:lu@fecasbl.be)

### Liège • Verviers • Ostbelgien

Thomas Gérard • 04 340 72 32  
[li@fecasbl.be](mailto:li@fecasbl.be)

## A la CNE

### Secrétariat national

Pour les formations chevronnés  
 Isabelle Puvrez • 067 88 46 94  
[isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be)

### Pour l'école syndicale

Florence Boisart • 067 88 91 93  
[florence.boisart@acv-csc.be](mailto:florence.boisart@acv-csc.be)

### Responsables

Emmanuel Bonami • 067 88 91 63  
[emmanuel.bonami@acv-csc.be](mailto:emmanuel.bonami@acv-csc.be)  
 Étienne Lebeau • 067 88 91 81  
[etienne.lebeau@acv-csc.be](mailto:etienne.lebeau@acv-csc.be)

### Bruxelles • Brabant wallon

Evelyne Magerat • 02 557 86 36  
[evelyne.magerat@acv-csc.be](mailto:evelyne.magerat@acv-csc.be)

### Hainaut

Carl Yernaux • 071 23 08 80  
[carl.yernaux@acv-csc.be](mailto:carl.yernaux@acv-csc.be)

### Liège • Verviers • Eupen

Nadine Vansteeger • 04 340 75 03  
 (formation CNE et ISCO)  
[nadine.vansteeger@acv-csc.be](mailto:nadine.vansteeger@acv-csc.be)  
 Raymond Vrijdaghs • 04 340 75 03  
 (formation FEC)  
[raymond.vrijdaghs@acv-csc.be](mailto:raymond.vrijdaghs@acv-csc.be)

### Namur • Luxembourg

Évelyne Zabus • 081 25 90 73  
[evelyne.zabus@acv-csc.be](mailto:evelyne.zabus@acv-csc.be)

## Jeunes CSC

### Secrétariat national

Responsable national  
Nel Van Slijpe  
02 244 32 15 • 0470 21 31 64  
[nel.vanslijpe@acv-csc.be](mailto:nel.vanslijpe@acv-csc.be)

### Permanent Jeunes CSC

Bernard Dessy  
02 244 32 17 • 0473 84 07 86  
[bernard.dessy@jeunes-csc.be](mailto:bernard.dessy@jeunes-csc.be)

### Chargé de communication Jeunes CSC

02 244 32 18  
[communication@jeunes-csc.be](mailto:communication@jeunes-csc.be)

### Bruxelles

Cédric Simon  
02 557 85 10 • 0493 12 57 18  
[bruxelles@jeunes-csc.be](mailto:bruxelles@jeunes-csc.be)

### Brabant wallon

Olivier Beeckman  
067 88 47 71 • 0479 86 78 75  
[brabantwallon@jeunes-csc.be](mailto:brabantwallon@jeunes-csc.be)

### Charleroi

Alix Albertuccio • Cloé Clarat  
071 20 09 89 • 0491 54 19 90  
0478 15 59 91  
[charleroi@jeunes-csc.be](mailto:charleroi@jeunes-csc.be)

### Hainaut occidental

Elodie Mass  
069 88 07 35 • 0472 80 22 04  
[hainautoccidental@jeunes-csc.be](mailto:hainautoccidental@jeunes-csc.be)

### Liège

Daphné Schmets  
04 340 72 14 • 0473 53 14 99  
[liege@jeunes-csc.be](mailto:liege@jeunes-csc.be)

### Luxembourg

Sasha Palombo  
063 24 47 99 • 0476 99 97 31  
[luxembourg@jeunes-csc.be](mailto:luxembourg@jeunes-csc.be)

### Mons • La Louvière

Imane Benabdellouahed  
065 37 28 21 • 0485 81 93 97  
[monslouviere@jeunes-csc.be](mailto:monslouviere@jeunes-csc.be)  
[JeunesMLL@acv-csc.be](mailto:JeunesMLL@acv-csc.be)

### Namur

Faustine Grevesse  
081 25 40 70 • 0479 08 32 62  
[namur@jeunes-csc.be](mailto:namur@jeunes-csc.be)

### Verviers

Romain Balant  
087 85 99 43 • 0470 71 17 89  
[verviers@jeunes-csc.be](mailto:verviers@jeunes-csc.be)

## Nos secrétaires vous remercient...

Le suivi administratif des formations est un travail de précision. Il est grandement facilité si les règles sont respectées.

### Lors de l'inscription

- accord de votre permanent indispensable ;
- trois formations (dans la liste ci-après) au maximum ;
- remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription (ex : nombre d'heures prestées par rapport au temps plein dans l'entreprise). Un seul inscrit par formulaire ;
- vous avez vérifié votre disponibilité (pas d'autre formation ou réunion ou rendez-vous privé le même jour, pas de vacances prévues...) ;
- vos demandes sont adressées à la bonne personne de contact (en-dessous du descriptif de chaque formation) ;
- lorsque l'attestation CEP arrive dans votre boîte aux lettres, transmettez-la directement à votre employeur. Gardez-en une copie avec la signature de votre employeur.

### Avant la formation

- En cas de désistement, avertissez au plus vite la personne de contact, afin de libérer des places pour des militants en liste d'attente.
- Vérifiez dix jours avant la formation que votre libération (CEP ou syndicale) a bien été reçue.

### Lors de la formation

- Présence requise durant toute la formation (9h-17h). En cas d'absence, même partielle, fournir un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.). Pour rappel, 10 % d'absence injustifiée vous font perdre votre droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent. Par exemple, une absence d'une demi-journée dans un module de 4 jours représente 12,5 % d'absence, donc entraîne une perte du droit.

### Après la formation

- Une attestation d'assiduité vous est envoyée dans les semaines qui suivent la formation. Faites-en une copie personnelle, avant de la transmettre à votre employeur.

### Formulaires d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 15 à 33) peut se faire via le formulaire électronique : <https://bit.ly/469v5bq>
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté à la page suivante reste bien évidemment possible.



Merci !



## Formulaire d'inscription

Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés 2024-2025 (présentées aux pages 15 à 33)

Nom . . . . .

Prénom . . . . .

Numéro d'affiliation ou numéro de registre national . . . . .

Date de naissance . . . . .

Adresse - Rue + N . . . . .

CP + Localité . . . . .

Email . . . . .

GSM . . . . .

Je travaille :

- en Wallonie
- en Communauté germanophone
- à Bruxelles
- en Flandre

Nom du permanent . . . . .

Employeur (nom du lieu de travail effectif) . . . . .

Commission paritaire . . . . .

Adresse du lieu de travail effectif - Rue + N° . . . . .

CP + Localité . . . . .

Durée d'un temps plein dans mon entreprise . . . . .

Je travaille :

- à temps plein
- à temps partiel (horaire fixe)
- à temps partiel (horaire variable)

Type de libération :

- crédit syndical
- congé-éducation payé (tronc commun obligatoire)
- autre : . . . . .

Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé-éducation payé en 2024-2025

- oui
- non

Si oui, merci de préciser :

- la formation : . . . . .
- nombre d'heures CEP : . . . . .

Je participerai -  je ne participerai pas au tronc commun CNE ( La qualité de l'emploi), les 26 et 27/03 (lieu à déterminer).

**Tronc commun obligatoire pour bénéficier du CEP (congé-éducation payé).**

Je m’inscris au(x) module(s) suivant(s) en cochant les dates qui me conviennent dans le tableau ci-dessous (max 3).

- Eléments historiques et philosophiques des luttes syndicales . . . . . 15/04, 16/04
- IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l’entreprise . . . . . 26/11, 27/11
- IEF 2 - Eléments d’analyse économique,  
financière et syndicale des sociétés commerciales. . . . . 18/02, 19/02
- IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels . . . . . 18/03, 19/03
- Les perspectives d’action syndicale ouvertes par le CPPT . . . . . 14/11, 18/02
- Méthodologie juridique . . . . . 13/02, 18/02
- Initiation en Bureautique : Outlook, Excel, Word - Groupe 1 . . . . . 04/02, 06/02, 11/02
- Initiation en Bureautique :  
Outlook, Excel, Word - Groupe 2 (CSC Bouge) . . . . . 13/05, 15/05, 27/05
- Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint . . . . . 08/04, 10/04
- Techniques d’écriture : prise de notes, PV, synthèses Groupe 1 . . . . 12/05, 19/05, 26/05
- Techniques d’écriture : prise de notes, PV, synthèses Groupe 2 . . . . 16/05, 23/05, 06/06
- Négociateur en entreprise . . . . . 24/04, 19/06
- Préparer et animer une assemblée . . . . . 25/04, 05/06, 20/06
- S’affirmer adéquatement dans le conflit . . . . . 12/12, 13/12, 19/12
- Communication : Construire et gérer une communauté en ligne  
(Facebook, Whatsapp) . . . . . 13/11, 05/12
- Communication : Communiquer vers l’extérieur (vidéo, presse) . . . . . 12/02, 12/03
- Communication : Communiquer vers le personnel . . . . . 11/10, 15/11
- Formation à l’action directe et à la désobéissance civile . . . . . 18/02, 18/03
- Impliquer, engager et construire un rapport de force
  - Nivelles : 04/10, 08/11, 10/01, 14/03
  - Bouge : 14/10, 06/12, 07/02, 28/3
  - Charleroi : 18/10, 06/12, 24/01, 21/03
  - Liège : 10/10, 28/11, 31/01, 21/03

Date : . . . . .

Signature du militant (obligatoire) : . . . . .

Signature du permanent (obligatoire) : . . . . .

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l’équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent.

A renvoyer au plus vite à Isabelle Puvrez - Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles (Baulers) ou par mail à [isabelle.puvrez@acv-csc.be](mailto:isabelle.puvrez@acv-csc.be).



